

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE





CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

1^{er} septembre
2026.

Table des matières

Article 1.	Objet des conditions générales de vente.....	2
Article 2.	Conditions générales d'accès au Club	2
Article 3.	Vestiaires.....	2
Article 4.	Adhésions	2
Article 5.	Collecte des données	2
Article 6.	Tarifs.....	3
Article 7.	Résiliation de l'adhésion	3
Article 8.	Assurances.....	3
Article 9.	Données personnelles	3
Article 10.	Droit à l'image	4



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

1^{er} septembre
2026.

ENTRE

Le membre adhérent usager

ci-après désigné "adhérent"

d'une part,

ET

L'Association BOXE ET CULTURE BAGNOLAISE, sise 831 avenue du Commando Vigan Braquet, 30200 Bagnols-Sur-Cèze, représentée par Mr PROFETA Clément, Président,

ci-après désignée "Club"

d'autre part,

Article 1. Objet des conditions générales de vente

Les présentes conditions générales de vente (CGV) du Club BOXE ET CULTURE BAGNOLAISE régissent les relations contractuelles entre ledit Club et l'adhérent au Club.

L'adhésion du membre au Club implique l'acceptation pleine, entière et sans réserve du membre aux présentes CGV, les autres documents (flyers, site web, brochures) n'ayant qu'une valeur informative.

Les présentes CGV peuvent être modifiées sans préavis par le Club.

Article 2. Conditions générales d'accès au Club

Les horaires d'ouverture du Club sont communiqués oralement et par flyer en début d'année sportive lors de l'inscription de l'adhérent. Ils sont par ailleurs affichés sur le site internet du Club à l'adresse suivante :

www.boxeetculturebagnolaise.fr

La direction du Club se réserve le droit de modifier les horaires pour des raisons particulières (congés, formations, maladies, périodes scolaires, épidémies, événements imprévus, modification de planning...).

Article 3. Vestiaires

Les affaires personnelles des adhérents sont obligatoirement placées dans les vestiaires avant le début de la pratique sportive ; le Club décline toute responsabilité en cas de vol, les objets de valeur restant sous la surveillance de chaque adhérent.

Article 4. Adhésions

Toute personne souhaitant adhérer au Club en tant qu'usager de l'association doit préalablement remplir un dossier d'inscription en ligne sur le site internet de l'Association en prenant soin de compléter tous les champs demandés. Les personnes mineures ne sont pas autorisées à procéder à leur inscription.

L'adhésion en cours d'année reste possible, au prorata des mois écoulés au jour de l'adhésion, sous réserve des places disponibles.

L'adhésion peut être accordée ou refusée sans motivation sur décision du Directeur Général, tel que cela est mentionné dans les statuts associatifs.

Article 5. Collecte des données

L'adhésion au Club est réalisée via le site internet qui collecte les données suivantes nécessaires à l'inscription :



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

1^{er} septembre
2026.

- Nom et prénom de l'acheteur et du pratiquant.
- Date et lieu de naissance.
- Adresse.
- Numéro de téléphone.
- Adresse électronique.
- Photographie.
- Pass'Sport.

Article 6. Tarifs

Le Club propose 3 tarifs pour la cotisation annuelle 2026/2027 comprenant 2 entraînements par semaine :

- Enfants de 6 à 11 ans : 180 €.
- Adolescents de 12 à 17 ans : 230€.
- Adultes après 18 ans : 280 €

Le Club propose 2 tarifs à la séance, sans adhésion annuelle :

- Cours particulier-coaching : 1 personne : 10 €/séance.
- Cours collectifs Cardio-boxe : 5 €/séance.

L'adhésion au Club est valable pour la saison sportive 2025/2026, soit du 1^{er} septembre au 30 juin, hors vacances scolaires.

Le paiement de la cotisation est effectué par carte bancaire principalement. Un paiement par chèque peut exceptionnellement être accordé au cas par cas.

Le Club ne procède à aucun remboursement pour quelque motif que ce soit, chaque adhérent bénéficiant de 2 essais gratuits préalablement à son adhésion.

Article 7. Résiliation de l'adhésion

Le Club pourra résilier l'adhésion de l'adhérent à tout moment, sans préavis, ni indemnités en cas d'irrespect manifeste des règles élémentaires de savoir-vivre, tel que :

- Rixes, injures, insultes, comportements agressifs, incivilités, tout acte pénalement sanctionnable.
- Comportement inconvenant ou dangereux, raciste, xénophobe, sexiste et/ou discriminant au sens des dispositions du Code du travail et du Code pénal.
- Propos désobligeants, injurieux ou diffamatoires envers les autres membres adhérents ou les animateurs dispensés lors des activités du Club ou via les réseaux sociaux.
- Infraction aux statuts et règlement intérieur du Club.
- Toute action de nature à porter préjudice, directement ou indirectement, aux activités du Club ou à sa réputation, à ses intérêts moraux et matériels.
- Détérioration du matériel.

Article 8. Assurances

Le Club est assuré en Responsabilité Civile Générale chez ALLIANZ ASSOCIA PRO, avenue de Lancyse, 30200 BAGNOLS-SUR-CÈZE sous le numéro 59942431.

L'assurance du Club ne couvrant que les dommages engageant sa responsabilité, l'adhérent doit obligatoirement contracter une assurance le couvrant des dommages qu'il pourrait causer à un tiers.

Article 9. Données personnelles

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) en vigueur dans l'Union Européenne depuis le 25 mai 2018, l'adhérent dispose d'un droit d'accès de modification et de suppression des données personnelles le concernant. Il peut exercer ce droit en adressant un courrier électronique à l'adresse suivante :

contact@boxeetculturebagnolaise.fr



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

1^{er} septembre
2026.

Article 10. Droit à l'image

L'adhérent est informé que des photos, des films et tout autre support papier ou électronique peuvent être réalisés lors des activités sportives du Club. L'adhérent, sauf opposition expresse de sa part, autorise le Club à divulguer, diffuser, publier ou exploiter toutes prises de vues aux fins de publicités, promotions ou illustrations du Club, en extrait, en intégralité ou modifiées.

Fait à Bagnols-Sur-Cèze, le 1^{er} septembre 2026

PROFETA Patrick, *Directeur général*